

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Déclaration de Maladie

Nº W19-540805

ND: 39152



Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1130

Société : RAN

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

BENLAINE

Thami

Date de naissance :

26/03/1951

Adresse :

56 lot. Ocean DAR BOUAZZA

Tél. :

0661194870

Total des frais engagés : 680 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

Bentamine Thami

Nom et prénom du malade :

Age:

Lui-même

Conjoint

Enfant

Lien de parenté :

Lambadjiel

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : 03/09/2020

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
13/08/2020	S	G	GRATUIT	Neufchour 22.98.03 Pratique
01/09/2020	S	G	GRATUIT	Pratique

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE LA HALLE SA Tél. 02 77 98 55 55 GSM: 06 77 98 55 55	13/08/2020	282,13
	1/09/2020	398,12

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Médecin	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

PRINCI-B FORT®

30 comprimés enrobés

PPV 50,60 DH
LOT T283 PER 02/23

30 comprimés enrobés

Voie orale

SYNTHEMEDIC



Magmine

Magnésium 300 mg
+ Vitamine B6

NB757 0123
LOT PER

Prix 99,00

Magmine

Magnésium 300 mg
+ Vitamine B6

NB757 0123
LOT PER

Prix 99,00

H
3 2 1 1 2 3
4 3 2 1 2 3
5 4 3 2 1 2 3
B

25533412 21433552
00000000 00000000
00000000 00000000
35533411 11433553
B G

Magmine

Magnésium 300 mg
+ Vitamine B6

NB757 0123
LOT PER

Prix 99,00

Spectrum
ciprofloxacin
500 mg
Voie orale
Comprimés pelliculés 20 x

Brexin®
Piroxicam-β-cyclodextrine
20

STANT
LOT 200280
EXP 02/2023
PPV 149,50DH

CHET DU
LOT 97
EXP 10/22
PPV 100DH 40

PRINCI-B FORT®

30 comprimés enrobés

PPV 50,60 DH
LOT T283 PER 02/23

30 comprimés enrobés

Voie orale

SYNTHEMEDIC

AIRIES

tant la nature des soins.

es, ainsi que le bilan de l'ODF.

IENT
DES TRAVAUX

MONTANTS
DES SOINS

DEBUT
D'EXECUTION

FIN
D'EXECUTION

COEFFICIENT
DES TRAVAUX

MONTANTS
DES SOINS

DATE DU
DEVIS

DATE
L'EX

Doliprane®
PARACETAMOL 1000 mg

Adulte
8 comprimés
effervescents
sécalables

PPV 15 DH 80
PER 03 / 22
LOT 08 59
S 2

Tranxène 5 mg
Clorazépate dipotassique

18,40

Docteur ACHOURI M.

Professeur à la F.M.C

NEUROCHIRURGIEN

NEUROCHIRURGIEN PEDIATRE

Diplômé de la Faculté
de Médecine de Marseille-France

Membre de la SNL Française

76, Bd. Abdelmoumen Résidence

Koutoubia 4^{ème} étage - Casablanca

e-mail : machouri2002@yahoo.fr

Whatsapp : 06 19 20 74 01

Casablanca, le ١٠.٩.٢٠



الدكتور عشوري م.

أستاذ بكلية الطب

اختصاصي في أمراض وجراحة الدماغ

والأعصاب والعمود الفقري

(الكبار - الأطفال - الرضع)

خريج كلية الطب بمرسيليا - فرنسا

76. شارع عبد المؤمن

إقامة كتبية. الطابق 4

الدار البيضاء

الدار البيضاء، في

N.D. Benlaâne
T. Hraimi

$$50,60 \times 2 = 101,20$$

1) principi B G



$$95,00 \times 3 = 285,00 / 4 \times 2 / 1 / 2 \times 1 / 2 \times 1 / 2$$

2) Magnitude G



$$398,20$$



A revoir Dans

3 mois

Tél.: 05 22 98 10 63 - 05 22 98 03 75 - 05 40 15 89 79

M. BENLAMINE THAMI

Né le : 26/03/1951



CJ020H10135904

Casablanca, le

13.8.20

M. Benlamine Thami

149,80

307

1) Spectruvum G 
 $\sim 6 \times 2 \text{ g} \times 10^3$

14,00

2) Doliquone 

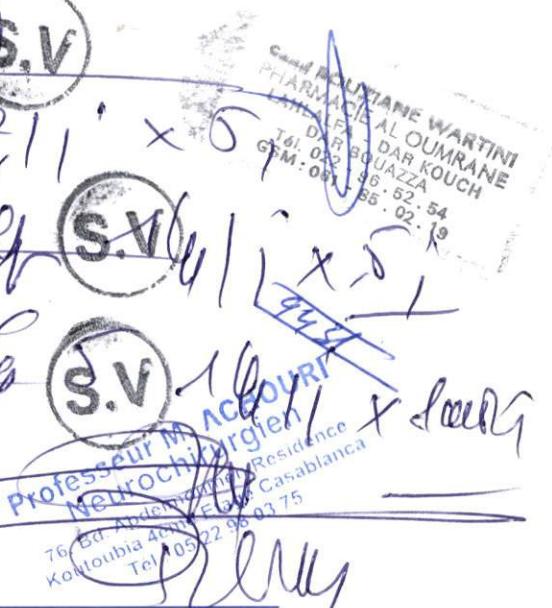
100,40

3) Bzexy G 
 $\sim 6 \times 2 \text{ g} \times 5 \times 5$

18,40

4) Tauxane G 
~~eff. 16/11/1995~~

28,2,30



Pauseert the
les 3 jrs.

DH
Pellmyr

Azurri day

81 J Gobek

Done action
fly -

DH
Pellmyr